

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 juillet 2019 à 19 h, à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Roch Bédard	Maire suppléant
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5
Madame Céline Doré	Conseillère du district 6

Madame la mairesse Nadine Brière est absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le greffier et le directeur général adjoint.

Monsieur le maire suppléant Roch Bédard déclare la séance ouverte à 19 h et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2019-197

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2019

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :
2.8) Lieu des assemblées du conseil

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :
2.9) Poursuivre l'arbitrage

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2019.

RÉSOLUTION NO. 2019-198

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Robert Belisle**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019.

RÉSOLUTION NO. 2019-199

Cession de terrain – Lot 3 888 593 – rue de Lucerne

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Dionne, directeur général, datée du 24 mai 2019 relativement à l'acquisition du lot 3 888 593 (rue de Lucerne);

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

POUR : **M. Robert Belisle**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition du lot 3 888 593, Cadastre du Québec ;

QUE le conseil mandate *L'Étude Voizard et Voizard*, notaires afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties ;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de de la Ville ;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition du terrain;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à émettre des reçus officiels de dons aux propriétaires visés par la cession pour un maximum de 31 000 \$;

QUE le montant des reçus officiels soit établi selon les pourcentages prévus à l'offre de don du terrain, soit :

- 25 % à madame Solange Lacoste ;
- 25 % à monsieur Bernard C. Caron ;
- 50 % à monsieur Nathan Michael Sheiner

RÉSOLUTION NO. 2019-200

Participation des membres du conseil à des activités

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

D'autoriser monsieur le conseiller Pierre Lafond à participer au Tournoi de golf du maire de la Ville d'Estérel

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Robert Bélisle**

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf du maire de la Ville d'Estérel	23 août 2019 / Club de golf Estérel	200 \$	Pierre Lafond Roch Bédard
20 ^e tournoi de golf du Restaurant Spago	11 septembre 2019 / Club de golf de Val-Morin	200 \$	Roch Bédard
		60 \$	Nadine Brière (souper)

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2019-201

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, monsieur le conseiller Pierre Lafond déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier.

Participation d'un membre du conseil – Autorisation de dépenses – Formation Union des municipalités du Québec (UMQ) – 8 octobre 2019

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec donne des formations pour les élus et fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU les courriels de monsieur le conseiller Pierre Lafond datés du 2 et 3 juillet 2019 concernant la formation ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Lafond considère que cette formation est utile et nécessaire pour l'aider dans son rôle de conseiller ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le conseiller Pierre Lafond à participer à la formation « *la gestion de projets municipaux - Gestion efficace de petits projets* » de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Terrebonne le 8 octobre 2019 ;

QUE les frais d'inscription au montant de 280 \$, plus taxes, soient assumés par la Ville ;

QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond soit autorisé à dépenser, pour sa participation à cette formation, un montant n'excédant pas 100 \$ pour les frais reliés à son déplacement et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le montant soit fixé à 0,45\$ / kilomètre, comme ce qui est prévu pour les employés municipaux ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2019-202

Vente de terrain – Lot 5 065 311 – rue Rolland

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle juge opportun de vendre un terrain sur la rue Rolland, situé sur le lot 5 065 311 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil vende le terrain visé sur la rue Rolland à madame Maryse Fortin et monsieur Michel Denis ;

QUE la somme fixée pour la vente soit de 16 800\$ plus taxes, représentant l'évaluation municipale;

Que les frais de notaires soient à la charge de l'acquéreur ;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à la vente du terrain.

RÉSOLUTION NO. 2019-203

Autorisation – Demande de permis – Étang au Parc de la Rivière-Doncaster

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du parc de la Rivière-Doncaster ;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Sainte-Adèle et la Ville ont conclu une entente pour la gestion de ce parc ;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce désire entreprendre des travaux à l'étang situé dans le parc ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise madame Sonya Ethier, directrice générale de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, à présenter une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux à l'étang du parc de la Rivière-Doncaster.

RÉSOLUTION NO. 2019-204

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, monsieur le conseiller Pierre Lafond déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier.

Autorisation de dépenses – Frais de kilométrage d'un membre du conseil

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le résolu suivant :

«QUE des frais de déplacement et de repas, dans cette même cause, soient octroyés également à la mairesse, aux cinq autres conseillers et à tout employé de la ville (Julie Albert, Simon Filiatreault, Pierre Dionne, Yan Senneville, Brigitte Forget et Julie Gascon) qui seront officiellement convoqués pour venir témoigner dans cette même cause instituée par les dirigeants de la ville, notamment Messieurs Dionne et Filiatreault».

POUR : Mme Frédérique Cavezzali

**CONTRE : M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

ATTENDU la citation de monsieur le conseiller Pierre Lafond par la Commission municipale du Québec (CMQ), pour le dossier CMQ-67044 ;

ATTENDU la convocation par la CMQ de monsieur le conseiller Pierre Lafond au palais de justice de Saint-Jérôme le 19 juin dernier ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a dû déboursier ses frais de déplacement pour se rendre à Saint-Jérôme ;

ATTENDU QUE la CMQ entendra le dossier CMQ-67044 entre le 29 juillet et le 9 août 2019 ;

ATTENDU QUE des déplacements sont à prévoir par monsieur le conseiller Pierre Lafond ;

ATTENDU les courriels de monsieur le conseiller Pierre Lafond datés du 21 juin et du 6 juillet 2019 concernant le remboursement de ses frais de déplacement lors de ces audiences passées et à venir ;

ATTENDU QU'aucun autre conseiller n'a été convoqué par la CMQ dans le cadre de cette cause ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pierre Lafond ne vote pas sur la résolution.

QUE les frais de kilométrage, pour les déplacements de monsieur le conseiller Pierre Lafond au palais de justice de Saint-Jérôme, soient assumés par la Ville ;

QUE le montant soit fixé à 0,45\$ / kilomètre, comme ce qui est prévu pour les employés municipaux ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2019-205

Autorisation de signature – Lettre d’entente no. 4 – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Section bibliothèque

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le projet de lettre d’entente no. 4, à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), section bibliothèque et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la mairesse, la directrice par intérim du Service des ressources humaines, ainsi que le directeur du Service des loisirs soient autorisés à signer la lettre d’entente no. 4, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2019-206

Autorisation de signature – Lettre d’entente – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Préposé aux règlements municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente concernant la modification aux conditions de travail du préposé aux règlements, à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la mairesse et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2019-207

Adjudication – Fourniture d’une camionnette neuve Ford F-150 - TP-2019-020

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d’une camionnette neuve Ford F-150 XLT à cabine double et caisse de 8 pieds ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 27 juin dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis
Alliance Ford	39 865,28\$
Patrick Lalande Votre courtier automobile inc. pour Blainville Ford	41 697,98\$

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et de la gestion de l’inventaire, daté du 5 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'une camionnette neuve Ford F-150 XLT à cabine double et caisse de 8 pieds, à la compagnie *Alliance Ford*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 39 865,28\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le conseil autorise le Service des travaux publics à dépenser un montant n'excédant pas 8 000 \$ taxes nettes incluses pour couvrir les coûts du lettrage, du gyrophare, du GPS et du traitement antirouille ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2019-208

Adjudication – Services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec – TP-2019-012

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 juin dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Contrat 3 ans
Laurin, Laurin (1991) inc.	96 009,87\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	215 459,70\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 8 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accorder le contrat pour les services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec à la compagnie *Laurin, Laurin (1991) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 96 009,87\$, taxes incluses, et ce, à compter du 1^{er} août 2019 jusqu'au 31 juillet 2022;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2019-209

Amendement de la résolution 2019-178 – Travaux de réfection mineure de pavage 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2019-178 adopté à la séance du 18 juin 2019 soit amendée en y ajoutant le résolu suivant :

« QU'un montant de 250 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces travaux ».

RÉSOLUTION NO. 2019-210

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures municipales sur le chemin Notre-Dame – GEN-2019-013

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures municipales sur le chemin Notre-Dame (entre les rues Sigouin et Dion);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 juin dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Montants
Daniel Filion Excavation inc.	1 692 198,11\$
Construction G-Nesis inc.	1 738 244,69\$
Inter Chantiers inc.	1 769 487,57\$
Construction T.R.B. inc.	1 942 193,79\$
Bernard Sauvé Excavation inc.	1 942 631,67\$
CTMIR Excavation inc. (Charex)	1 985 937,23\$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	2 208 446,59\$
Excapro inc.	2 297 518,32\$

ATTENDU le rapport de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint des Services techniques, daté du 3 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur le chemin Notre-Dame (entre les rues Sigouin et Dion), à la compagnie *Daniel Filion Excavation inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 692 198,11\$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1235 et ses amendements.

RÉSOLUTION NO. 2019-211

Adjudication – Travaux de drainage - rue de la Fée-Rouge – GEN-2019-015

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de drainage sur la rue de la Fée-Rouge;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 20 juin dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Montants
David Riddell Excavation/Transport	45 880,53\$
Excapro inc.	53 483,37\$
Les Excavations Serge Gingras inc.	59 087,95\$

ATTENDU le rapport de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint des Services techniques, daté du 20 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de drainage sur la rue de la Fée-Rouge), à la compagnie *David Riddell Excavation/Transport*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 45 880,53\$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les règlements d'emprunt 1238 et 1250, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2019-212

Recommandation de paiement – Travaux de mise aux normes des étangs aérés Alpine – Déphosphatation chimique- SP-2017-074

ATTENDU la recommandation de paiement rédigée par monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint des Services techniques, datée du 25 juin 2019 relativement aux travaux de mise aux normes des étangs aérés Alpine;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #6 et réception définitive, pour des travaux de mise aux normes des étangs aérés Alpine, soit un montant de 25 819,74\$, taxes incluses (SP-2017-074), à l'entreprise *Nordmec Construction inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1226 de la TECQ 2014-2018.

RÉSOLUTION NO. 2019-213

Adjudication – Étude, plans, devis et surveillance – Réfection des infrastructures – Partie nord de la rue Valiquette – GEN-2019-012

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude, plans, devis et surveillance pour la réfection des infrastructures sur la partie nord de la rue Valiquette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 juin dernier et que la compagnie ayant déposée une soumission est la suivante:

Équipe-Laurence inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 juin dernier et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier, daté du 12 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *Équipe Laurence inc.*, étant le seul soumissionnaire et ayant obtenu un haut pointage final, pour un montant de 114 860,03\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le montant prévu pour la surveillance soit octroyé conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt pour les travaux et la surveillance, tel que prévu à l'article 1.09.02 du devis;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1216 et à un futur règlement d'emprunt à être adopté par le conseil et approuvé par le MAMH pour les travaux et la surveillance.

RÉSOLUTION NO. 2019-214

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de réfection du raccordement d'aqueduc et ajout de deux conduites pluviales

ATTENDU les deux projets majeurs sur le chemin Notre-Dame, soit les Résidences des Bâisseurs et le projet Trifecta ;

ATTENDU les travaux de réfection du chemin Notre-Dame entre la rue Sigouin et la rue Dion ;

ATTENDU la collaboration entre tous les acteurs pour diminuer les coûts de toutes les parties dans les projets respectifs ;

ATTENDU le rapport préparé par madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, daté du 4 juillet 2019, relativement aux travaux de réfection du raccordement d'aqueduc et ajout de deux conduites pluviales sur le chemin Notre-Dame ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la compagnie Société en commandite Sainte-Adèle (*Résidence des Bâisseurs*), Construction Nadeau & Boulé et la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve de la transmission par le promoteur des documents financiers conformes;

QUE le conseil ne s'objecte pas aux travaux de réfection du raccordement d'aqueduc et ajout de deux conduites pluviales proposés par le promoteur des *Résidences des Bâisseurs*, avec les plans présentés par la firme Genexco et approuvés par les Services techniques.

RÉSOLUTION NO. 2019-215

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1200-2012-DM concernant les dérogations mineures* ;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2019-068

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3019 à 3023, rue Saint-Charles**, afin de permettre qu'un réservoir de gaz propane soit situé à 1,10 mètre d'une limite latérale alors que le *Règlement de zonage* exige 2 mètres afin de pouvoir installer un réservoir de gaz propane dans la cour latérale droite de la propriété.

Le tout est montré au plan DM2019-053-P01 daté du 29 mai 2019.

Résolution du CCU – 2019-069

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **lot 6 279 745 (chemin Pierre-Péladeau)** afin de permettre qu'un parement de métal ondulé préfini soit installé sur la façade et le mur latéral gauche du bâtiment principal alors que l'article 994 du *Règlement de zonage* exige certains matériaux spécifiques sur des murs avant et latéraux afin de permettre la construction de celui-ci.

RÉSOLUTION NO. 2019-216

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU le *Règlement 1200-2012-PIIA relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le *Règlement 1200-2012-PIIA* à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes suivantes :

Résolution C.C.U. 2019-064 :

1275, rue Saint-Joseph (Modification au PIIA approuvé le 21 mai 2019)

- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2019-065 :

1401, boulevard de Sainte-Adèle (Modification au PIIA refusé le 21 mai 2019)

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2019-068:

1010, rue des Tournesols (Modification au PIIA refusé le 18 juin 2019)

- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2019-217

Décision du conseil – Affichage temporaire – Oktoberfest 2019

ATTENDU l'article 637 du Règlement de zonage ;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement du 3 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande d'affichage temporaire afin de mettre en place, dans différents établissements sur le territoire de la ville, des enseignes promotionnelles pour l'Oktoberfest 2019.

RÉSOLUTION NO. 2019-218

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 147, rue Morin

ATTENDU QU'une demande visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de 39 unités de logement et d'une unité commerciale a été présentée à la Ville ;

ATTENDU QUE l'immeuble se situe en zone CM-006, laquelle n'autorise pas les constructions de 3,5 étages, de 16 mètres de hauteur, d'une superficie de plancher totale de 4 700 m² et dont la portion résidentielle représente 95% de l'espace de plancher du bâtiment ;

ATTENDU QU'il est de l'opinion de la Ville que ce projet se veut structurant et essentiel pour assurer la revitalisation et le développement de ce secteur du centre-ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE ce projet répond à un besoin urgent pour ce type de logement dans la population ;

ATTENDU QUE le demandeur a participé à une soirée d'information publique le 23 mai 2019, laquelle a démontré une réception très favorable du projet de la part des citoyens s'étant déplacés ;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, désire utiliser les modalités prévues *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2019-070 du comité consultatif d'urbanisme, datée du 2 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

POUR : **M. Robert Belisle**
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, en autorisant :

- la construction d'un bâtiment mixte de 39 unités de logement et d'un local commercial sur l'immeuble du 147, rue Morin ;
- que ce bâtiment ait 3,5 étages alors que la réglementation en autorise 2,5 ;
- que le bâtiment ait 16 mètres de hauteur totale alors que la réglementation autorise 10 mètres ;
- que le bâtiment ait 4 700 m² de superficie totale de plancher alors que le règlement en autorise 850 m² ;
- que le bâtiment ait une portion résidentielle représentant 95% de la superficie de plancher alors que la réglementation exige moins de 50%.

le tout, aux conditions suivantes :

- La présente résolution devient nulle si le permis de construction n'est pas obtenu dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution et si la construction n'est pas débutée dans les 24 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution.
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaire par la présente résolution.

De fixer au 13 août 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18h30.

RÉSOLUTION NO. 2019-219 **AVIS DE MOTION**

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1279 décrétant un emprunt de 265 000 \$ pour la préparation d'études, de plans et de devis dans le cadre des travaux de la séparation des eaux du système unitaire (égout pluvial et sanitaire) du secteur des pentes 40-80 et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 265 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2019-220

Règlement 1273-1 - Travaux d'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées sur la rue de Ronchamp – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1273-1 décrétant un emprunt de 110 000 \$ pour les coûts supplémentaires pour la réalisation des travaux d'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées sur la rue de Ronchamp, y incluant tous les honoraires pour les services professionnels, les frais inhérents, les taxes et les

imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 110 000 \$, soit adopté;

QUE le montant de la dépense prévue au règlement soit remboursé sur une période de 20 ans par une taxe spéciale prélevée annuellement :

- Sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout sanitaire et pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland,

QUE toute contribution ou subvention visée par le présent projet soit versée au paiement d'une partie ou totalité de la dépense ;

QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tel que prévu à l'article 535 de *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) soit fixée au 23 juillet 2019 de 9 h à 19 h;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 389 634,44\$ pour la période du 8 au 14 juin 2019.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 40 802,65\$ pour la période du 15 au 21 juin 2019
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 586 918,06\$ pour la période du 22 au 28 juin 2019
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 387 616,02\$ pour la période du 29 juin au 5 juillet 2019
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 276 172,65\$ pour le mois de mai 2019.
- f) Engagements au montant de 377 288,91\$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019.
- g) Liste au montant de 11 482,59\$ du mois de juin des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche de deux employés saisonniers pour le Service des travaux publics

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé surnuméraire pour le Service des travaux publics

Dépôt rapport – Disposition de biens meubles – Cylindre pour appareil respiratoire

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé pour le Service des loisirs

Dépôt du certificat du greffier – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 1235-2 – Travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche de deux employés temporaires au poste de préposés au tennis

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Pierre Lafond et Martin Jolicoeur s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2019-221

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h14

(s) Roch Bédard

M. Roch Bédard, Maire suppléant

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, Greffier